



DÉCLARATION D'INDEMNITÉS

COMMISSIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

N° TVA LU MENJE : LU11392404

(Nombre indice 834,76 en application à partir du 01.01.2020)

Règlement grand-ducal du 11 janvier 2010 portant organisation de la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des brevets, diplômes et certificats prévue au chapitre V de la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle

membres et experts		président et le secrétaire	
Lecture d'un (1) dossier :	208,69 €*	Lecture d'un (1) dossier :	250,43 €*
Réunion préliminaire/d'évaluation entretien/mise en situation :	41,74 €/ heure*	Réunion préliminaire/d'évaluation entretien/mise en situation :	83,48 €/heure*

Il est dû au (à la) soussigné(e)
matricule
 fonctionnaire/employé de l'Etat Lycée d'affectation ou Administration:
 tiers.....profession :.....
demeurant à L- rue
IBAN classe d'impôts

la somme de	€
(en toutes lettres)	

pour avoir assisté en sa qualité de

membre expert secrétaire président

à la (aux) réunion(s) de la (des) commission(s) de validation de la session

brevet de maîtrise
métier Nombre de candidats:
 DAP
métier/profession..... Nombre de candidats:
 CCP
métier/profession..... Nombre de candidats:
 diplôme de technicien
spécialité Nombre de candidats:
 diplôme de fin d'études secondaires
spécialité Nombre de candidats:

LECTURE DOSSIERS		
Date	nombre de candidats (et noms des candidats)	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
		Total candidats x indemnité
	 x =
		Total 1

RÉUNIONS PRÉLIMINAIRES			
Date	nombre d'heures		
.....		
.....		
.....		
.....	Total heures x indemnité	Total 2
..... x =	_____

RÉUNIONS D'ÉVALUATION			
Date	nombre d'heures		
.....		
.....		
.....		
.....	Total heures x indemnité	Total 3
..... x =	_____

ENTRETIEN/MISE EN SITUATION			
Date	nombre d'heures		
.....		
.....		
.....		
.....	Total heures x indemnité	Total 4
..... x =	_____

Total 1 + total 2 + total 3 + total 4	TOTAL GÉNÉRAL =	_____
--	------------------------	-------

TOTAL GÉNÉRAL - 25 %*:	
<i>* Règlement du Gouvernement en conseil du 21 juin 2013 portant réduction des différents accessoires et indemnités versés dans le cadre du fonctionnement des commissions d'examen et d'autres commissions étatiques.</i>	_____

<p>La présente déclaration est certifiée sincère, véritable et non encore acquittée</p> <p>....., le</p> <p>.....</p> <p>(signature du déclarant)</p>	<p>Certifié exact</p> <p>Luxembourg, le</p> <p>Président de la commission de validation</p>
---	---

<p>Liquidée conformément à l'article 19(2) de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État</p> <p>Luxembourg, le</p> <p>Directeur /Directeur adjoint à la formation professionnelle</p>
--